

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 963

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, M. Manscour, Mme Taubira, Mme Jeanny Marc,
Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Fruteau, Mme Girardin, M. Jalton,
M. Tourtelier, M. Brottes, M. Lesterlin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 12

À la dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« nécessaires à la définition d'une politique globale de mobilité durable seront attribuées »,

les mots :

« et les moyens nécessaires à la définition d'une politique globale de mobilité durable seront attribués ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de ne pas omettre d'accompagner les compétences par les moyens, notamment financiers, nécessaires à leur mise en oeuvre.